



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN PREVENTIF  
DES EQUIPEMENTS SCENIQUES DE  
L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL**

**DÉCISION N° DM-20-159  
EN DATE DU 27 JUILLET 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société AMG-Féchoz, représentée par son Directeur général, Monsieur Emmanuel Suzon, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS – pour l'entretien préventif des équipements scéniques de l'auditorium Jean-Pierre Miquel, dont le coût forfaitaire annuel est fixé à 6 800 € (six mille huit cents euros) HT ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société AMG-Féchoz, représentée par son Directeur général, Monsieur Emmanuel Suzon, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS – un contrat d'entretien préventif des équipements scéniques de l'auditorium Jean-Pierre Miquel, dont le coût forfaitaire annuel est fixé à 6 800 € (six mille huit cents euros) HT ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200727-lmc1H7470H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 27/07/2020  
Date de Publication : 27/07/2020